



Depot de plainte,les suites?

Par **fannydu59**, le **06/09/2008** à **14:51**

bonjour

je vous expose mon probleme,peut etre que quelqu un pourra m aider

voila...

jeudi soir,vers 22h30mn alors que j'etais devant mon ordi,mon voisin s est mis a hurlé,m injurié (maison non insonorisé) puis il m'a carrement menacé,en disant qu il savait a quelle heure je sortais le matin,a quelle heure je revenais etc...qu il allait me refaire la gueule a coup de batte de base ball... etc...

je precise que cette personne ne travaille pas,qu il avait bu et qu il est connu pour etre un grand fumeur de joints...

j ai paniqué car je suis seule la nuit avec mes enfants..j'ai appelé mon frere qui m a immédiatement dis d appelé la police en attendant son arrivée

dés que mon frere est arrivé ce meme voisin s en ai pris a lui,insultes etc...il a meme voulut le frapper

la police est arrivée, je leur ai expliqué les faits,elle est allée chez les voisins pour leur demander de rester calme

a peine la police partie,il a recommencé... il m'a menacé de faire brulé ma maison avec moi et mes enfants a l interieur..j ai vraiment eu tres peur ,j ai appelé mon compagnon en lui demandant de revenir a la maison.

quand il est arrivé,le voisin l attendait avec d autres personnes...il a aussi voulu le frapper,il a laché son chien(pit non déclaré) il l a aussi menacé de le "planté" ,de brulé la voiture etc....

j ai tres tres peur,je ne dors plus

nous sommes allés tous les deux deposé plainte en se constituant partie civile,notre medecin nous a donné 6 jours ITT a tous les deux,mon conjoint est en arret pour depression,il travaille de nuit mais maintenant,il a tres tres peur de nous laisser seuls le soir,moi j ai un traitement medicamenteux...

pensez vous qu il y aura des suites? notre voisin continue ses provocations en disant que la justice se foutait d histoire de ce genre...
nous sommes couverts par une protection juridique par le biais de notre assurance habitation,nous leur avons transmis le recepissé de depot de plainte,ils doivent nous contacté dès mardi
nous avons aussi avertis notre bailleur (qui vait du intervenir il y a 2 mois poujours pour ce meme voisin),nous sommes aussi allés a la mairie...
nous ne savons plus quoi faire

Par Tisuisse, le 06/09/2008 à 15:07

Vous avez déposé plainte avec constitution de partie civile, c'et une bonne chose. Dans cette affaire, prenez un avocat car, non seulement vous pouvez poursuivre vote voisin mais aussi son propriétaire. Si les services de police vous informe qu'ils ne donnent pas suite, reformulez votre plainte par LR/AR directement auprès du procureur de la république ou auprès du doyen des juges d'instruction de votre tribunal. Là, l'affaire risque de prendre une toute autre dimension.

Par fannydu59, le 06/09/2008 à 15:23

merci enormement de votre reponse tisuisse
je vous avoue que cette histoire me met dans un etat lamentable...
le voisin en question et nous avons le meme bailleur,il y a 2 mois,nous leur avions envoyé un courrier pour leur faire part de problémes similaires,la bailleur nous a envoyé un agent qui a recueillis notre temoignage,il est egalement allé chez nos voisins.Nous avons reçus un courrier du bailleur qui nous indiquait les demarches a effectué si le problème se reproduisait a nouveau,il nous conseillait fortement de deposé plainte.
j ai aussi oublié de précisé que notre autre voisin a été temoin des menaces et des insultes a l egard de mon mari,il a aussi vu le chien qui a été volontairement laché ainsi que des coups que ce voisin voulait donner a mon mari.
l agent de police qui a pris ma declaration m'a donné des numeros d associations d aides aux victimes car elle m'a dit qu elle voyait que nous n allions pas bien...
ce voisin en question ne travaille pas,il n a jamais travaillé et il vit du rmi....

Par Marion2, le 06/09/2008 à 19:54

Concernant le chien, vous dites que c'est un Pit non déclaré ! Renseignez vous à la Mairie et si c'est confirmé, allez à la gendarmerie.
Bon courage

Par fannydu59, le 06/09/2008 à 20:06

bonsoir laure et merci de votre reponse

nous savons que ce chien n est pas déclaré ,nous en avons eu confirmation par la mairie nous avons été reçus par le maire en personne qui nous a dis que justement il etait en litige avec ces personnes au sujet de ce chien,que notre voisin avait voulu déclaré son chien mais que n'etant pas en règle,la mairie avait refusé cette declaration
je viens en plus d apprendre que ces memes voisins ont déjà eu des soucis avec la justice (les langues se delient....),MR a fait 3mois de prison car il etait deserteur,la BAC leur a déjà fais plusieurs visites car elle le soupçonne d etre dealer,MMe,elle a frappée et sequestrée une enfant mineure il y a 2 ans...toutes ces choses,nous ne le savions pas en arrivant dans se logement il y a quelques mois....

Par **Marion2**, le **07/09/2008** à **09:54**

J'espère que cette situation va se débloquer assz rapidement pour vous.
Bon courage à vous fanny.

Par **fannydu59**, le **07/09/2008** à **12:54**

merci laure,merci beaucoup
je ne manquerais pas de venir vous donnez des nouvelles

bon dimanche